

N°2022-16

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars, le Conseil municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du quatre mars deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Présents : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Marie-Françoise TAHON, Christian LEMAIRE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Marie-Astrid DELANNOY, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration :

Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL
Olivia SALLÉ donne procuration à Amandine GOUDARD
Pierre DEHOVE donne procuration à Luc MONNET
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCARD
Yannick LIEVIN donne procuration à Michel MAILLARD
Philippe KUPPENS donne procuration à Emmanuel CHARETTE

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Demande de subvention au titre de l'aide Départemental aux Villages et Bourgs pour la rénovation de la toiture de la salle polyvalente.

Un projet de rénovation de la toiture de la salle polyvalente est prévu sur l'année 2022. Il a pour objectif d'optimiser l'isolation et de garantir la pérennité du bâtiment.

Ce programme de rénovation est évalué à 307 522 € HT

Le programme d'investissement portant rénovation de cette toiture pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs du département du Nord à hauteur de 72 411 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs du département du Nord pour le programme d'investissement portant rénovation de la toiture de la salle polyvalente, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet		307 522 €
Etat	Agence National du Sport	130 000 €
Etat	DSIL	32 699 €
Département du Nord	ADVB	72 411 €
Commune	Autofinancement	72 412 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs du département du Nord pour financer cette opération, à hauteur de 72 411 € HT.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Luc MONNET

